

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

L'an **DEUX MILLE VINGT**

**NEUF JUILLET à 20 H 30**

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire.

Date de convocation : 03/07/2020.

**Présents** : Mme Karelle OGIER, MM. Bernard GLABACH, Pierre PIVOTSKY, Bernard CLECHET, Mme Dominique LECERF, MM. Alain ALLEC, Christian FOURNIER, Mikaël LABRUYERE, Thierry BAGUET, Julien RIAS, Raymond VARNIER.

**Excusés** : Mme Marlène PINTO (pouvoir à Mme Dominique LECERF), M. Gilbert CHAMPION (pouvoir à Mme Karelle OGIER), Mme Nathalie FERNANDES (pouvoir à M. Alain ALLEC), M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET (pouvoir à M. Julien RIAS)

**Absent** :

M. Bernard CLECHET a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Pouvoir de vote : 4

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Délégués SEMIG
- Validation des commissions municipales
- Décision garderie
- Questions diverses

Mme le Maire indique qu'elle souhaite évoquer les points suivants en questions diverses :

- Visite centrale St Alban/St Maurice
- Distribution boîtes aux lettres habitants.

Puis, Mme le Maire demande aux conseillers si l'un d'eux souhaitent aborder d'autres points en questions diverses.

- M. Alain ALLEC : vogue 2020, voirie.
- Mme Dominique LECERF : projet filigrane, concert « Les Sacs à Sax », déchets sauvages.

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation.

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2020-29**

**Objet : élection des délégués au Syndicat de l'Ecole Intercommunale du Gontard (SEMIG)**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-16 du 2 juin 2020.**

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2020-16 du 2 juin 2020 le Conseil Municipal avait désigné Mme Marlène PINTO en qualité de déléguée titulaire et Mme Dominique LECERF en qualité de déléguée suppléante.

Or, une erreur a été commise sur le nombre de délégués à désigner. En effet, l'article 4 des statuts du SEMIG prévoit la désignation de deux délégués titulaires par commune et de deux délégués suppléants

Il convient donc de délibérer à nouveau pour nommer le bon nombre de délégués. Mme le Maire expose la situation du SEMIG. M. Bernard GLABACH estime qu'il apparaîtrait normal que les élus qui se présentent soient dans la commission municipale « scolaire, jeunesse, SEMIG ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SEMIG,

Vu la délibération d'adhésion au SEMIG,

Considérant qu'il convient de désigner des délégués titulaires et suppléants de la commune auprès du Syndicat de l'Ecole Maternelle Intercommunale du Gontard (SEMIG),

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le conseil municipal désigne auprès du SEMIG les délégués suivants, chacun élu au premier tour de scrutin :

- Titulaires : Mme Marlène PINTO, M. Mikaël LABRUYERE
- Suppléants : Mme Dominique LECERF , M. Bernard CLECHET

Et transmet cette délibération au Président de l'EPCI ci-dessus mentionné.

#### **DELIBERATION N° 2020-30**

#### **Objet : Commissions municipales**

L'article L2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal les commissions suivantes :

- Commission budget
- Commission communication
- Commission projet-réflexion du projet-suivi du projet
- Commission développement économique
- Commission scolaire, jeunesse, SEMIG
- Commission culture et patrimoine-Jumelage
- Commission sports et loisirs
- Commission urbanisme et PLUI
- Commission traitement des déchets
- Commission fêtes et cérémonies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la liste des commissions municipales ci-dessus.

Après appel à candidatures, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes, étant précisé que Mme le Maire est Président de droit de toutes les commissions :

<b>Commission</b>	<b>Référent</b>	<b>Elus membres</b>
budget	Mme Karelle OGIER	Mme Karelle OGIER, Mme Nathalie FERNANDES, M. Christian FOURNIER, M. Pierre PIVOTSKY, M. Mikaël LABRUYERE, M. Alain ALLEC, M. Bernard CLECHET, M. Bernard GLABACH, M. Thierry BAGUET
communication	Mme Marlène PINTO	Mme Marlène PINTO, Mme Dominique LECERF, M. Julien RIAS, Mme Karelle OGIER, M. Pierre PIVOTSKY, M. Bernard CLECHET
Projet-réflexion du projet-suivi du projet	M. Bernard CLECHET et M. Bernard GLABACH	Mme Marlène PINTO, Mme Nathalie FERNANDES, Mme Dominique LECERF, M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET, M. Mikaël LABRUYERE, M. Bernard CLECHET, M. Bernard GLABACH, M. Julien RIAS, M. Gilbert CHAMPION ; M. Alain ALLEC, M. Thierry BAGUET, M. Raymond VARNIER, M. Christian FOURNIER
développement économique	M. Pierre PIVOTSKY	Mme Marlène PINTO, M. Alain ALLEC, M. Mikaël LABRUYERE, M. Thierry BAGUET, M. Bernard GLABACH, M. Pierre PIVOTSKY
scolaire, jeunesse, SEMIG	M. Gilbert CHAMPION	Mme Marlène PINTO, Mme Karelle OGIER, M. Gilbert CHAMPION, M. Julien RIAS ? Mme Dominique LECERF

culture et patrimoine Jumelage	Mme Dominique LECERF M. Pierre PIVOTSKY	Mme Nathalie FERNANDES, Mme Dominique LECERF, Mme Marlène PINTO, M. Julien RIAS, M. Pierre PIVOTSKY, M. Gilbert CHAMPION, M. Thierry BAGUET
Sports et loisirs	M. Bernard GLABACH	M. Bernard GLABACH, M. Pierre PIVOTSKY, M. Mikaël LABRUYERE, M. Julien RIAS
voirie, entretien, travaux	M. Alain ALLEC	M. Alain ALLEC, M. Christian FOURNIER, M. Bernard CLECHET, M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET, M. Bernard GLABACH, M. Mikaël LABRUYERE
urbanisme et PLUI	Mme Karelle OGIER	Mme Karelle OGIER, M. Bernard CLECHET, M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET, M. Bernard GLABACH, M. Mikaël LABRUYERE, M. Julien RIAS
traitements des déchets	M. Pierre PIVOTSKY	M. Alain ALLEC, M. Pierre PIVOTSKY, M. Christian FOURNIER, M. Raymond VARNIER, M. Thierry BAGUET
fêtes et cérémonie	Mme Nathalie FERNANDES	Mme Marlène PINTO, Mme Nathalie FERNANDES, M. Bernard CLECHET, M. Raymond VARNIER

### **DELIBERATION N° 2020-31**

#### **Objet : Organisation garderie rentrée 2020/2021**

Madame le Maire expose que suite au départ de Mme Rachel BUENO, la commission « scolaire, jeunesse, SEMIG » a étudié les différentes possibilités d'organisation de la garderie pour la rentrée 2020/2021.

Une rencontre entre les élus et M. Damien Rénier, Directeur du centre social de l'OVIV a eu lieu à la suite de laquelle une proposition a été faite à la commune : l'OVIV mettrait à disposition de la commune 24h00 par semaine scolarisée un animateur qui serait sous la responsabilité du responsable enfance de l'OVIV. Le coût horaire est de 18 €.

La gestion de l'administratif pourrait également être pris en charge par l'OVIV. Cela nécessiterait un investissement communal dans un logiciel spécifique (environ 1400 € + abonnement de 1400 € par an). Le centre social gèrerait ainsi toute la facturation, le suivi, les relances.

Le coût d'animation serait donc : le total des heures facturées x le coût horaire + un budget pédagogique par tranche de 10 enfants – les recettes (participation des parents) + le coût des frais administratifs.

Des discussions s'ensuivent : la partie administrative pourrait-elle être prise en charge par le personnel communal ? En l'état actuel et compte-tenu de l'urgence de la mise en place de cette nouvelle organisation le personnel communal n'est pas en mesure de prendre en charge cette mission.

M. Julien RIAS précise que cette solution oblige les parents à prendre une adhésion annuelle à l'OVIV.

M. Pierre PIVOTSKY indique que suite aux travaux de la commission, il en était ressorti que la meilleure solution à ce jour était de travailler avec l'OVIV et qu'il n'y a pas lieu de rouvrir le débat aujourd'hui pour de nouveau envisager d'autres solutions.

Mme le Maire indique que dans le cadre d'une convention avec l'OVIV une évolution des choses reste toujours possible et que plusieurs points seront faits durant l'année.

Mme le Maire propose également de fixer le tarif de la garderie à 1,20 € la demi-heure. Le goûter ne sera plus pris en charge par la garderie mais donné par les parents à leurs enfants.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette organisation et sur le tarif en mettant aux voix l'organisation suivante :

Horaires : \* Matin : lundi, mardi, jeudi et vendredi : : de 7h00 à 8h30

\* Soir : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 16h00 à 18h30.

Tarif garderie : 1,20 € la demi-heure, soit 2,40 € l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- Approuve l'organisation de la garderie dans les conditions ci-dessus décrites,
- Approuve le tarif à 1,20 € la demi-heure, soit 2,40 € de l'heure,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'OVIV,
- Autorise Mme le Maire à signer les contrats de travail nécessaires au bon fonctionnement du service,
- Dit que les crédits ont été prévus au budget 2020.

## Questions diverses :

\* Visite centrale St Alban/St Maurice : 7 élus seraient intéressés par cette visite. Pour rappel, la carte d'identité des élus en cours de validité doit être transmise au préalable.

\* Distribution boîtes aux lettres : un document est à distribuer si possible avant le 14 juillet. Mme LECERF indique que l'office de tourisme Entre Bièvre et Rhône avait demandé si leur document pouvait être distribué en même temps. Mme LECERF doit se renseigner auprès de l'office de tourisme pour savoir si ce document pourra être mis à disposition rapidement et faire l'objet de la même distribution.

\* M. Alain ALLEC : concernant le syndicat de voirie, un nouveau président a été élu, il s'agit de Monsieur Philippe MOULIN de Cour et Buis. Le devenir de ce syndicat est toujours dans l'incertitude.

Pour information, le syndicat est deux jours sur la commune pour des petits travaux, notamment Chemin du Moulin et chemin des Poulatières.

M. ALLEC informe le Conseil qu'il a eu une demande pour l'implantation de panneaux « traversée de moutons » rue des Cadrans Solaires. A voir avec le Département.

Concernant la vogue, il est répondu que pour l'instant elle est maintenue.

\* Mme Dominique LECERF : un projet « Cultures Plein Champ » en partenariat avec Mme Hélène BERTIN, artiste plasticienne, et l'association Filigrane ayant pour thème l'agriculture devait donner lieu à une exposition au mois d'octobre 2020. L'épidémie de Covid ayant tout stoppé, cette exposition devrait être reportée au printemps 2021.

Dans le cadre du festival « Paysage › Paysages » et de la résidence « Cultures Plein Champ » un temps fort aura lieu le 6 septembre 2020 sur le site de l'ENS la Sanne (visite agrémentée d'impromptus de danse et de slam, ainsi que des ateliers d'arts plastiques ayant pour thème la valorisation du monde agricole).

L'OVIV a transmis une demande d'autorisation pour organiser un goûter dans le pré de l'ORCIV le 17 juillet prochain. Mme OGIER répond que ce goûter a été autorisé.

Concert Sacs à Sax : le concert dans la cour du château a été accepté. Il aura lieu le 24 juillet. Pour éviter trop de manutention il sera demandé aux spectateurs d'apporter leur propre chaise.

Déchets sauvages : Mme LECERF indique que sur la route des Blaches qui mène à St Sorlin, et notamment au lieu-dit Crépisson, il y a beaucoup de déchets sauvages.

M. Bernard GLABACH indique qu'il conviendrait de faire remonter ces faits à la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.